

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX

COMMUNE DE BANGOU



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

WEST REGION

UPPER PLATEAUX DIVISION

BANGOU COUNCIL

## DECISION

N°.../D/C-BANGOU/2024 DU ..... PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°14/AONO/C- BANGOU/CIPM-PCCM/2023 DU 10/08/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SEIZE (16) LOGEMENTS DE TYPE T2, T3 ET T4 EN 2 LOTS SEPARES DANS LA COMMUNE DE BANGOU, DEPARTEMENT DES HAUTS-PLATEAUX, REGION DE L'OUEST DANS LA COMMUNE DE BANGOU.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANGOU, Maitre d'ouvrage, Autorité contractante ;

- Vu la constitution ;  
Vu le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics  
Vu le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;  
Vu La circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés public ;  
Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;  
Vu La circulaire N° 0000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant instruction relative à l'exécution des lois de finance, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2024 ;  
Vu Le Dossier d'appel d'offre N°014/DC/C-BGOU/PCCM/2023 du 10/08/2023 pour les travaux de construction de de seize(16) logements de type T2 , T3,ET T4 en 2 lots séparés dans la Commune de Bangou ;  
Considérant La proposition le rapport de la sous-commission .

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Marché objet de la demande de cotation susvisée est, pour compter de la date de signature de la présente Décision attribué à l'entreprise ci-dessous indiqué:

| Projet   | Entreprise adjudicataire  | MONTANT HTVA (FCFA)  | MONTANT TTC (FCFA)  | Délai d'exécution |
|--|---|--|---|-------------------|
| Construction de de seize(16) logements de type T2 , T3,ET T4 en 2 lots séparés | <b>LOT1</b><br>DJULCA SARL<br>BP : 1768 Yaoundé<br>Tél : 699 56 50 47   | 96 784 317 (quatre-vingt-seize millions sept cent quatre-vingt-quatre mille trois cent dix-sept) | 115 415 298 ( Cent quinze millions quatre cent quinze mille deux cent quatre-vingt-quinze ) | (06) six mois.    |
|  | <b>LOT2</b><br>ESIP SERVICE<br>BP : 25047 Yaoundé<br>Tél : 677 66 51 24 | 176 073 600(Cent soixante-seize millions soixante-treize mille six cent)                         | 209 967 768(deux cent neuf millions neuf cent soixante-sept mille sept cent soixante-huit)  | (06) six mois.    |

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- DDMAP-hp
- ARMP/Ou

Bangou , le 18 JAN 2024  
LE MAIRE

